

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 09 Juin 2023

OBJET : 13/2023**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : UN BUDGET MUNICIPAL AMBITIEUX – INVESTIR DANS NOTRE AVENIR POUR 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE NEUF JUIN à DIX HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	25	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	1	Mme Nathalie BRICARD
Pouvoir (s)	3	Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; M. Philippe ASIN à M. Laurent MAILLARD ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Hélène LE GUIRRIEC
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		03 Juin 2023

Expose

Après avoir présenté le budget supplémentaire 2023, Monsieur le Conseiller Délégué au budget propose le vote des propositions nouvelles du budget supplémentaire de l'exercice 2023, comme suit :

Investissement

Dépenses :	1 056 268.84 €
Recettes :	1 068 086.16 €

Fonctionnement

Dépenses : 477 608.04 €
Recettes : 477 608.04 €

Proposition de budget supplémentaire 2023 joint en annexe

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget supplémentaire 2023.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget supplémentaire 2023 présenté ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter des formalités de publication
et de transmission en Préfecture

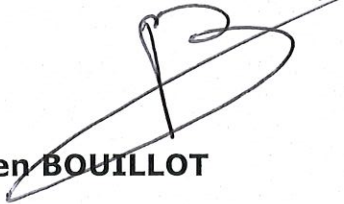
Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,

Bruno DUBOS.

Le secrétaire de séance,



Julien BOUILLOT

